

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX SEJOURS D'ETE 2018 ASSOCIATION VISAGE – 133 rue des Tisserands – BP 2051 – 59702 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

tel: 03 20 74 08 99 - fax: 09 72 13 51 26

http://www.association-visage.com - eMail: contact@association-visage.com

Coordonnées du responsable légal				
M Mme - Mlle Nom : Prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays : Téléphones : / / eMail : @				
Séjour « Belle Île en mer » : 12-14 ans - Du mardi 10 au mardi 24 juillet				
Nom : Prénom : Date de naissance :/_/_ Fille / Garçon Tarif : 890 € / enfant				
Séjour « De l'île d'Yeu à Belle-île » : 14-17 ans - Du mardi 10 au mardi 24 juillet				
Nom : Prénom : Date de naissance :// Fille / Garçon Tarif : 890 € / enfant				
Séjour « Assonval juillet » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans				
Nom : Prénom : Date de naissance ://_ Fille / Garçon				
Semaine du samedi 7 au 14		Semaine du samedi 14 au 21		
□ Enfant 330 €	□ Pré-ado 380 €	□ Enfant 330)€	□ Pré-ado 380 €
Cocher la ou les cases correspondantes aux semaines et options souhaitées				
Séjour « Assonval août » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans				
Nom:Prénom: Date de naissance:/_/_ Fille / Garçon				
Semaine du samedi 11 au 18 Sem			aine du samedi 18 au 25	
□ Enfant 330 €	□ Pré-ado 380 €	□ Enfant 330 €		□ Pré-ado 380 €
Cocher la ou les cases correspondantes aux semaines et options souhaitées				
Règlement			Signature	
Pour cette inscription d'un montant total de €, Je joins, un acompte de 150 € par enfant + 10 € de cotisation annuelle soit €			9	

☐ Par chèque ☐ En espèces (à déposer à la permanence)



BULLETIN D'INSCRIPTION AUX SEJOURS D'ETE 2018

ASSOCIATION VISAGE - 133 rue des Tisserands - BP 2051 - 59702 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX tel : 03 20 74 08 99 - fax : 09 72 13 51 26

http://www.association-visage.com - eMail:contact@association-visage.com

DÉMARCHES À SUIVRE

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée de l'acompte

Etape n°1:

- Remplir le bulletin d'inscription ci-dessus. Un seul bulletin d'inscription par enfant. (Vous pouvez télécharger d'autres bulletins sur www.association-visage.com)
- 2. Joindre un acompte de 150 € + 10 € de cotisation par an et par famille
- 3. Renvoyer le tout par courrier à « Association VISAGE BP 2051 59702 Marcq-en-Barœul Cedex », ou le déposer à l'annexe de la salle Bourvil 113 rue des Tisserands 59700 Marcq-En-Barœul, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat (chaque mercredi de 14h à 18h).

Etape n°2:

Dès réception de votre bulletin d'inscription, nous vous transmettrons un accusé de réception, puis un dossier d'inscription.

Attention, pour des raisons logistiques, l'inscription ne sera définitivement prise en compte que lorsque le dossier COMPLET sera remis à l'association, **au plus tard à la date limite indiquée** dans le dossier d'inscription.

Règles de fonctionnement

- L'association se réserve le droit d'annuler un séjour.
- L'adhésion à l'association est de 10 € par an et par famille. Cette adhésion annuelle reste acquise à l'association en cas d'annulation de l'inscription.
- Annulation : une somme de 50 € (correspondant aux frais de dossier) sera retenue en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif. Si celle-ci intervient dans les 15 jours précédant le départ, c'est l'acompte de 150 € qui sera retenu. Tout séjour commencé est dû.
- Aide aux vacances : les participations des municipalités, comités d'entreprise, CAF, etc... sont déductibles des prix indiqués. Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de paiement échelonné.
- Activités: si une des activités présentées dans cette plaquette ne peut être réalisée, elle sera remplacée par une autre.

Habilitations

Tous nos séjours font l'objet d'une déclaration auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les locaux que nous utilisons sont agréés par ces mêmes services et sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité. Les activités sportives réglementées s'effectuent dans le cadre de clubs sportifs ou associations dont les moniteurs sont titulaires d'un brevet d'état.

NB : Afin d'assurer une bonne gestion administrative, merci de **respecter les délais**, les heures de permanence et les conditions d'inscription. Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.